



## Test climatique PACTA 2024 en Suisse

### Questionnaire qualitatif sur la stratégie climatique et les mesures pertinentes pour le climat

#### 1 Introduction

Le test climatique PACTA 2024 en Suisse se compose des éléments suivants :

- Analyse quantitative des portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses, y compris des informations sur les plans de restructuration (test climatique PACTA pour l'immobilier et les hypothèques) ;
- Analyse quantitative des investissements en actions et obligations d'entreprises cotées en bourse dans des secteurs économiques particulièrement importants pour le climat dans le monde entier (test climatique PACTA pour les actions et les obligations d'entreprises) ;
- Analyse qualitative des réponses au questionnaire qualitatif sur la stratégie climatique et les mesures pertinentes pour le climat.

**L'analyse qualitative se base sur le questionnaire que vous retrouverez ci-dessous. L'objectif du questionnaire est d'obtenir une vue d'ensemble et complète de vos activités liées au climat.**

L'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) publiera un rapport avec les résultats de l'analyse globale. Les données de l'analyse, seront agrégées et anonymisées. Avec votre participation, vous soutenez un contrôle significatif des progrès réalisés par les mesures volontaires de la place financière suisse, les recommandations du Conseil fédéral et des associations ainsi que l'autorégulation.

Chaque institution financière participante recevra également un rapport de test individuel. Ce rapport contiendra les résultats obtenus par rapport aux objectifs climatiques, ainsi qu'une comparaison avec les pairs. Et il présentera les meilleures pratiques du marché.

**Nous vous demandons de remplir le questionnaire de la manière la plus détaillée possible.**

- La section 1 du questionnaire est une introduction.
- La section 2 vise à comprendre les actifs inclus dans le portefeuille de votre organisation.
- La section 3 pose des questions sur les objectifs climatiques de votre organisation, à savoir des émissions Net Zero d'ici 2050 au plus tard, d'éventuels plans de transition et l'appartenance à des organisations nationales / internationales.
- La section 4 vise à déterminer dans quelle mesure les (auto)réglementations et les recommandations annoncées par le gouvernement fédéral et les secteurs sont déjà anticipées ; et dans le cas des réglementations sectorielles également au-delà du secteur en question.
- Les sections 5, 6 et 7 détaillent les mesures liées au climat. Pour le Test Climat PACTA 2024, l'accent est mis sur le secteur hypothécaire et sur les mesures d'engagement avec les entreprises pour les investissements sur le marché secondaire. En outre, des mesures dans les classes d'actifs du marché primaire sont demandées.
- La section 8 porte sur la motivation à participer au test climatique 2024.



Toutes les questions se rapportent à l'organisation pour laquelle le(s) portefeuille(s) a/ont été soumis (généralement le(s) portefeuille(s) de l'institution financière suisse).

Veillez noter que vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions, mais seulement à celles qui s'appliquent à votre organisation. Toutefois, nous vous encourageons à répondre à autant de questions et de manière aussi détaillée que possible, afin que les résultats du test climatique PACTA puissent fournir une image précise des activités liées au climat de votre institution et de vos pairs, ainsi que du progrès de la place financière.

Si vous devez sauter une question qui ne s'applique pas à votre organisation, vous pouvez le faire en défilant vers le bas jusqu'à la question suivante. Si une section entière ne s'applique pas à vous, vous pouvez passer à la page suivante en appuyant sur "Suivant".

\*1 Veuillez saisir l'adresse électronique que vous avez utilisée pour vous enregistrer sur [Transition Monitor Platform](#).

## 2 Total des actifs et des classes d'actifs

La section 2 vise à comprendre les actifs du portefeuille global de votre organisation.

### 1. Quel est le montant total des actifs propres et gérés de votre organisation au 31.12.2023 ?

Ce montant comprend les actifs propres de votre organisation ainsi que les actifs que vous gérez pour des clients suisses ou internationaux. Il comprend également les actifs gérés par des gestionnaires d'actifs pour le compte de votre organisation par le biais de mandats ou de fonds de placement.

Devise (CHF/EUR/USD)	
Valeur (nombres entiers uniquement)	
Dont actifs gérés pour le compte de clients (y compris pensions/assurances) :	
Dont actifs propres comptabilisés au bilan :	

### 2. Dans laquelle des catégories d'actifs suivantes votre organisation investie -t-elle ? (Les mêmes questions sur l'activité de financement suivront à la question 3).

Il s'agit des actifs propres à votre organisation ainsi que des actifs que vous gérez pour des clients suisses ou internationaux. Il s'agit également des actifs administrés par des gestionnaires d'actifs pour le compte de votre organisation par le biais de mandats ou de fonds d'investissement.

- Veuillez indiquer si votre organisation a des investissements dans la classe d'actifs ou non.
- Veuillez également indiquer la répartition du total des actifs sous gestion dans les différentes catégories d'investissement en pourcentage (%).
- Veuillez indiquer pour quelles catégories d'actifs les objectifs climatiques (ou de durabilité) influencent explicitement vos décisions d'investissement. Veuillez également indiquer si toutes les décisions d'investissement ou seulement celles concernant les actifs autogérés sont influencées.

	Investi	Pourcentage du total des actifs gérés	Les objectifs en matière de climat (ou de développement durable) influencent explicitement les décisions d'investissement
	Oui/Non	XX %	Oui/uniquement pour les actifs propres ou autogérés /non
Immobilier suisse (direct)			
Immobilier suisse (indirect)			
Immobilier international (direct)			
Immobilier international (indirect)			
Actions cotées en bourse			
Obligations d'entreprises cotées (y compris les obligations convertibles)			
Obligations d'État (y compris les obligations municipales/supranationales)			
Capital-investissement (private equity)/capital-risque			

(venture capital)/capital d'emprunt privé			
Infrastructure			
Matières premières			
Autres			

### 3. Dans laquelle des opérations de financement suivantes votre organisation est-elle active ?

Veillez indiquer si votre organisation est active dans le domaine hypothécaire en Suisse et/ou à l'étranger et/ou si elle accorde des prêts ou des crédits aux entreprises (tant au niveau national qu'international).

Veillez indiquer le pourcentage (%) de vos actifs totaux sous gestion (voir question 2) pour les différents domaines d'activité.

Veillez également indiquer si les objectifs en matière de climat (ou de développement durable) influencent explicitement vos décisions de financement.

	<b>Une partie de l'activité de votre organisation</b> Oui/Non	<b>Pourcentage du total des actifs gérés</b> XX %	<b>Les objectifs en matière de climat (ou de développement durable) influencent explicitement les décisions d'investissement</b> Oui /non
Hypothèques Suisse			
Hypothèques à l'étranger			
Crédits aux entreprises (titrisés et non titrisés, en Suisse et à l'étranger)			
Autres			

### 3 Plans et adhésions pour la transition vers une économie nette zéro

Avec l'adoption de la [loi sur le climat et l'innovation](#) en juin 2023, la Suisse s'est engagée à atteindre l'objectif de **zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard**. **Les flux financiers devraient également être orientés vers cet objectif**. La priorité est de réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire de décarboniser les secteurs économiques des bâtiments, de l'industrie, des transports, etc. Les émissions inévitables provenant de l'agriculture, par exemple, doivent être compensées par l'utilisation de technologies d'émissions négatives (NET) en éliminant définitivement le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère.

L'article 5 de la loi sur le climat stipule que toutes les entreprises doivent avoir des émissions nettes zéro d'ici 2050. À cette fin, des feuilles de route volontaires - également appelées plans de transition - doivent être élaborées. Pour les grandes institutions financières soumises à l'[ordonnance sur les rapports relatifs au changement climatique](#) ("ordonnance TCFD"), la publication d'un tel plan de transition est obligatoire à partir de 2024 (article 3).

Avec les questions de la section 3, nous souhaitons savoir comment les organisations des différents secteurs financiers s'alignent sur l'objectif zéro net, s'il existe un plan de transition ou s'il est prévu. Si oui, nous souhaitons connaître dans quelle mesure il est spécifique et pour quels domaines d'activité. Nous posons également des questions sur l'adhésion à des initiatives nationales et internationales liées au climat.

- **L'alignement des activités de l'entreprise sur l'objectif zéro net d'ici 2050 au plus tard est-il également l'objectif de votre organisation dans son ensemble ?**
- Oui, notre organisation s'y est engagée publiquement en tant que membre d'une initiative indépendante telle que GFANZ, SBTi.
- Oui, selon nos communications d'entreprise, notre organisation s'est publiquement engagée dans cette voie.
- Oui, c'est l'objectif interne de notre organisation pour toutes les activités liées au climat.
- Non, mais notre organisation prévoit de se fixer cet objectif dans le courant de l'année 2024.
- Oui, mais seulement pour certains domaines d'activité de l'organisation.
- Non, mais notre organisation a d'autres objectifs climatiques (moins ambitieux).
- Non.

#### 1. Votre organisation dispose-t-elle d'un plan de transition ou d'une feuille de route pour aligner l'ensemble de vos activités ou certains domaines d'activité sur l'objectif de zéro net d'ici 2050 au plus tard ?

- Oui, notre organisation publie un plan de transition stratégique pour toutes les activités commerciales liées au climat, conformément aux recommandations d'une initiative indépendante (telle que GFANZ) en matière de plan de transition.
- Oui, notre organisation publie un plan de transition stratégique pour toutes les activités commerciales liées au climat.
- Oui, notre organisation dispose d'un plan de transition stratégique interne pour toutes les activités liées au climat.
- Non, mais notre organisation a l'intention d'élaborer un plan de transition pour toutes les activités commerciales liées au climat dans le courant de l'année 2024 (en interne et/ou publiquement).
- Oui, mais seulement pour certains domaines d'activité de l'organisation.
- Non, mais notre organisation prend des mesures en faveur du climat.
- Non.

2. **Veillez indiquer les domaines d'activité pour lesquels vous avez des objectifs spécifiques en matière d'émissions nettes zéro d'ici 2050 au plus tard et/ou un plan de transition** (également connu sous le nom de plan de rénovation pour les biens immobiliers) **ou vous en prévoyez un** (public ou interne). **Veillez également indiquer les classes d'actifs pour lesquelles vous avez des objectifs intermédiaires spécifiques et prévoyez des mesures spécifiques pour atteindre ces objectifs intermédiaires.**

Plusieurs réponses sont possibles.

<b>Plan de transition vers des émissions nettes zéro d'ici 2050 au plus tard</b>	<b>Oui, objectif net zéro disponible /Non</b>	<b>Oui, un plan de transition est disponible / Non, mais un plan de transition est prévu pour 2024 /Non</b>	<b>Des objectifs intermédiaires concrets sont disponibles, par exemple pour 2030 / Non</b>	<b>Mesures concrètes prévues pour atteindre les objectifs intermédiaires /Non</b>
Pour les biens immobiliers détenus directement (nationaux et étrangers)				
Comme pour les biens immobiliers détenus indirectement (nationaux et étrangers)				
Pour les actifs autogérés dans le domaine de l'investissement, en particulier les actions cotées et les obligations d'entreprises				
Exigences relatives aux investissements externes/obligatoires/fonds de placement, en particulier pour les actions cotées en bourse et les obligations d'entreprises				
Pour le secteur hypothécaire				
Pour les activités de prêt				
Pour les autres				

3. **Votre organisation est-elle membre d'une ou plusieurs de ces initiatives ou organisations ?**

- [GFANZ](#) (Alliance financière de Glasgow pour le net zéro)
- Alliances net-zéro (Net-Zero [Asset Owner Alliance NZAOA](#), Net-Zero [Insurance Alliance NZIA](#), [Net-Zero Banking Alliance NZBA](#), Net-Zero [Asset Manager Initiative NZAM](#).)
- [IIGCC](#) (Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique)
- [PCAF](#) (Partnership for Carbon Accounting Financials)
- [PRB](#) (Principes pour une banque responsable)
- [SBTi](#) (Science Based Targets Initiative)
- [UN-PRI](#) (Principes des Nations unies pour l'investissement responsable)
- [UN-PSI](#) (Principes des Nations unies pour une assurance durable)
- [Adopteur TNFD ou communauté](#) (membre du forum TNFD, partenaire de connaissance ou membre de la taskforce)
- [SBTN](#) (Science Based Targets for Nature)
- Engagement en faveur [du financement de la biodiversité](#)
- Autre

**Les questions suivantes ne concernent que les organisations qui disposent déjà d'un plan de transition dans le secteur de l'investissement ou qui prévoient d'en mettre un en place.**

- 4. Une approche sectorielle tenant compte de l'impact sur le climat des différents secteurs économiques constitue-t-elle un élément important de la stratégie du plan de transition de l'entreprise d'investissement ?**
- Oui.
  - Non, l'approche de notre organisation consiste à réduire l'empreinte CO2.
  - Non, nous avons une approche différente.
- 5. Si l'approche sectorielle fait partie de votre stratégie dans le plan de transition, quelles mesures prenez-vous ? Plusieurs réponses sont possibles.**
- a. Exclusion/réduction de l'exposition au secteur des énergies fossiles.
  - b. Engagement avec/ vote de l'AGA pour décarboniser des secteurs tels que l'énergie, les transports, l'industrie.
  - c. Soutenir les mesures visant à accélérer les investissements dans le domaine de l'innovation et des technologies vertes.
  - d. Politique d'allocation pour les secteurs liés au climat, y compris les fournisseurs de solutions climatiques.
  - e. Investir dans des actifs dont les KPI sont liés à la performance, tels que les obligations liées au développement durable.
  - f. Aucune de ces réponses.
- 6. Le plan de transition intègre-t-il les facteurs liés au climat dans la gestion des risques et les processus correspondants ?**
- Oui
  - Oui, partiellement
  - Non, mais en cours de développement
  - Non
- 7. Si votre organisation a mis en place ou prévoit de mettre en place un plan de transition dans le secteur de l'investissement, les recommandations suivantes ont-elles été prises en compte ?**
- Oui, le cadre de la [Taskforce Transition TPT](#)
  - Oui, les recommandations de la [TCFD](#)
  - Oui, les recommandations du [GFANZ](#)
  - Oui, autres
  - Non
- 8. Dans le cadre de votre plan de transition, tenez-vous compte d'autres questions (par exemple, la biodiversité et les questions plus générales liées à la nature, les questions sociales) ?**
- Oui, tant pour les questions liées à la nature que pour les questions sociales
  - Oui, uniquement la biodiversité ou les questions plus générales liées à la nature
  - Oui, seulement les questions sociales
  - Non, mais cela deviendra plus important à l'avenir.
  - Non

#### 4 Transparence et exigences en matière de rapports et conseils

La section 4 vise à déterminer dans quelle mesure les (auto)réglementations et les recommandations annoncées par le gouvernement fédéral et les associations industrielles sont déjà anticipées et, dans le cas des réglementations industrielles, au-delà du secteur lui-même.

**Il est donc important que les questions s'adressent à des participants de tous les secteurs financiers, même si la recommandation émane d'une association professionnelle spécifique.**

**Veillez indiquer si votre organisation met déjà en œuvre, en partie ou dans l'esprit, une ou plusieurs des obligations et recommandations suivantes. Veillez également indiquer si votre organisation prévoit de les mettre en œuvre d'ici la fin de 2024 au plus tard.**

1. Exigences de l'[ordonnance relative aux rapports sur le changement climatique](#) (règlement TCFD)
  - Oui, nous appliquons déjà les exigences de manière volontaire et nous les publions.
  - Oui, nous appliquons les exigences depuis le 01.01.2024.
  - Oui, nous prévoyons de le mettre en œuvre dans le courant de l'année 2024.
  - Oui, nous sommes en train de mettre en œuvre ou de planifier la mise en œuvre en partie.
  - Non.
2. Exigences des [obligations d'information de l'UE](#) (Sustainable Finance Disclosure Directive - SDFR)
  - Oui, une proportion importante des produits financiers de notre organisation (plus des deux tiers) est soumise aux obligations d'information de l'UE.
  - Oui, nous fixons volontairement les exigences pour une part importante des produits financiers de notre organisation (plus de 2/3).
  - Oui, en partie.
  - Non.
3. Publication des chiffres clés conformément aux [recommandations de l'ASIP](#) au plus tard à la fin de l'année 2024.
  - Oui, nous mettons ou mettrons en œuvre les recommandations relatives aux "données clés avancées" ainsi que les recommandations qualitatives sur les déclarations relatives à la stratégie de développement durable.
  - Oui, nous mettons ou mettrons en œuvre les recommandations relatives aux "données clés de base" et les recommandations qualitatives sur les déclarations relatives à la stratégie de développement durable.
  - Oui, pour certaines parties du portefeuille.
  - Non.
4. Publication ou demande de chiffres clés pour les groupes d'investissement immobilier conformément aux [recommandations de la KGAST](#) sur les chiffres clés pertinents pour l'environnement d'ici à la fin de 2024 au plus tard.
  - Oui, nous publions les chiffres clés du groupe d'investissement immobilier de notre organisation.
  - Oui, nous publions certains chiffres clés.
  - Oui, nous demandons les chiffres clés de tous les biens immobiliers indirects nationaux.
  - Oui, nous demandons quelques chiffres clés.
  - Non, mais nous avons des exigences de transparence différentes.
  - Non.
5. Publication ou demande de chiffres clés pour les fonds immobiliers conformément à la [recommandation de bonnes pratiques de l'AMAS](#) sur les indices environnementaux d'ici la



**fin de 2024 au plus tard.**

- Oui, nous publions les chiffres clés des fonds immobiliers de notre organisation.
- Oui, nous publions certains chiffres clés.
- Oui, nous demandons les chiffres clés de tous les biens immobiliers indirects nationaux.
- Oui, nous demandons quelques chiffres clés.
- Non, mais nous avons des exigences de transparence différentes.
- Non.

**6. Faire rapport ou demander des informations conformément à l'[AMAS Autorégulation relative à la transparence par les fortunes collectives se référant à la durabilité](#) d'ici à la fin de 2024 au plus tard.**

- Oui, nous rendons compte de tous les actifs collectifs de notre organisation liés au développement durable.
- Oui, en partie.
- Oui, nous demandons toujours des rapports, par exemple pour les offres de fonds.
- Oui, nous exigeons des rapports dans certains cas, par exemple pour les offres de fonds.
- Non.

**7. Recommandations des [lignes directrices de l'ASPS sur la transparence en matière de développement durable](#) pour les produits d'investissement structurés axés sur le développement durable.**

- Oui, nous rendons compte de tous les produits structurés de notre organisation liés au développement durable.
- Oui, en partie.
- Oui, nous exigeons des rapports de tous les fournisseurs de produits structurés.
- Oui, nous exigeons des rapports partiels de la part des fournisseurs.
- Non.

**8. Dans le domaine du conseil en investissement, nous mettons en œuvre les [Directives pour les prestataires de services financiers relative à l'intégration de l'ESG dans le conseil de placement](#) (mutatis mutandis) d'ici à la fin de 2024 au plus tard.**

- Oui, nous appliquons pleinement les lignes directrices.
- Oui, nous appliquons partiellement les lignes directrices.
- Oui, nous appliquons la directive de manière analogue (par exemple pour les produits d'assurance).
- Non.

**9. Lors de la fourniture de conseils dans le domaine hypothécaire, nous mettons en œuvre [directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique](#) (mutatis mutandis) d'ici à la fin de 2024 au plus tard.**

- Oui, nous appliquons pleinement les lignes directrices.
- Oui, nous appliquons partiellement les lignes directrices.
- Oui, nous appliquons la directive de manière analogue (par exemple pour les produits d'assurance).
- Non.

**10. Publication de la version volontaire 1.0 du [Swiss Climate Scores](#) SCS pour les produits d'investissement (actions/obligations d'entreprise) d'ici fin 2024 au plus tard.**

- Oui, nous publions le SCS sur tous nos produits d'investissement.
- Oui, en partie.
- Oui, mais seulement pour quelques produits financiers respectueux du climat.
- Non.

**11. Publication de la version améliorée volontaire des [Swiss Climate Scores](#) (publiées le**

**08.12.2023) pour les produits d'investissement (actions/obligations d'entreprise) d'ici la fin de 2024 au plus tard.**

- Oui, nous publions les indicateurs SCS améliorés, en particulier les questions initiales sur l'objectif du produit financier, sur tous nos produits d'investissement.
- Oui, nous publions les indicateurs SCS améliorés (mais pas les questions facultatives) sur tous nos produits d'investissement.
- Oui, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à la cible de certains produits financiers.
- Oui, pour certains produits financiers sans les questions cibles facultatives.
- Non.

**12. Mettre en œuvre le [Swiss Stewardship Code de l'AMAS et du SSF](#) (par ex. gestionnaires d'actifs et prestataires de services) ou exiger une offre crédible et de qualité (p. ex. fonds de pension, compagnies d'assurance) pour les activités de stewardship d'ici à la fin de 2024 au plus tard.**

- Oui, et nos activités de gestion vont au-delà des recommandations.
- Oui, et nos exigences en matière d'activités de gestion vont au-delà des recommandations.
- Oui, nos activités de gestion mettent en œuvre le code.
- Oui, en partie.
- Non.

**13. Autres**

- Oui, nous avons d'autres exigences, par exemple en matière de rapports internes.
- Non, nous ne sommes soumis à aucune exigence et n'en appliquons aucune volontairement.

## 5 Mesures relatives au climat : approfondissement des hypothèques

Le test climatique PACTA 2024 pour la Suisse se concentre notamment sur les biens immobiliers et les hypothèques. Les plans de rénovation concrets et spécifiques aux bâtiments pour le remplacement des systèmes de chauffage et les rénovations énergétiques des biens immobiliers détenus directement sont enregistrés directement via le module quantitatif sur les biens immobiliers. Les questions de cette section examinent donc plus en détail les possibilités d'action dans le secteur hypothécaire.

### 1. Votre organisation veille à améliorer la compatibilité climatique et l'efficacité énergétique des biens immobiliers du portefeuille hypothécaire (et donc d'en préserver la valeur à long terme) ?

- Oui
- Non

Les tableaux suivants examinent les mesures relatives au climat que votre organisation applique lors de l'octroi de prêts hypothécaires et l'expérience que vous avez de leur effet. Les questions concernent les clients privés ayant des maisons individuelles et des résidences secondaires à financer. Plusieurs réponses sont possibles.

### 2. Veuillez indiquer celles que vous appliquez lorsque vous donnez des conseils sur de nouvelles hypothèques et/ou sur l'adaptation d'hypothèques existantes.

\*Par amélioration des bâtiments en fonction du climat, nous entendons à la fois les remplacements de systèmes de chauffage renouvelables et les améliorations significatives de l'efficacité énergétique.

Conseils sur les nouvelles hypothèques et l'adaptation des hypothèques existantes  Oui/Non	Systématique pour toutes les hypothèques	Uniquement pour les nouveaux bâtiments	Uniquement pour les biens anciens ou nécessitant une rénovation	À la demande des clients	Nombre de cas au cours de l'année écoulée qui ont conduit à des améliorations des bâtiments en rapport avec le climat*.  0 / 0, mais attendu / 1-5 / 5-10 / 10-20 / 20-50 / >50
Évaluation initiale de l'efficacité énergétique du bien					
Évaluation initiale du besoin prévisible de rénovation					
Informations sur les subventions publiques et privées pour la rénovation des bâtiments					
Aide à la demande de financement					
Certificat d'énergie du bâtiment CECB gratuit ou certificat similaire gratuit					
Conseils gratuits sur					

l'installation de systèmes photovoltaïques (également par des tiers spécialisés)					
Conseils gratuits sur le remplacement des systèmes de chauffage (également par des tiers spécialisés)					
Conseils gratuits sur des rénovations spécifiques liées à l'énergie (également par des tiers spécialisés)					
Autres					

**3. Veuillez indiquer comment vous conseillez sur le financement existant sans ajustement imminent.**

\* Par amélioration des bâtiments en fonction du climat, nous entendons à la fois le remplacement des systèmes de chauffage renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

<b>Conseils sur les financements existants sans ajustement imminent</b>	Système pour toutes les hypothèques	Uniquement pour les nouveaux bâtiments	Uniquement pour les biens anciens ou nécessitant une rénovation	À la demande des clients	Nombre de cas au cours de l'année écoulée qui ont conduit à des améliorations des bâtiments en rapport avec le climat.  0 / 0, mais attendu /1-5 / 5-10 / 10-20 / 20-50 / >50
S'adresser directement aux clients					
Proposer des options de financement et de conseil sur le site web					
Autres					

**4. Veuillez indiquer si (et quelles) incitations financières via des conditions basées sur les performances en matière de climat/durabilité vous appliquez.**

\* Par amélioration des bâtiments en fonction du climat, nous entendons à la fois le remplacement des systèmes de chauffage renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

<b>Incitations financières par le biais de conditions basées sur les performances en matière de climat/durabilité</b>	Nous l'utilisons pour certains produits.  Oui/Non	Nombre de cas au cours de l'année écoulée qui ont conduit à des améliorations des bâtiments en rapport avec le climat.	Nombre attendu de cas conduisant à des améliorations des bâtiments en rapport avec le climat d'ici à 2030.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		0 / 1-5 / 5-10 / 10-20 / 20-50 / >50	0 / 1-5 / 5-10 / 10-20 / 20-50 / >50
Des ratios prêt/valeur plus élevés pour les prêts hypothécaires destinés aux bâtiments à haute efficacité énergétique équipés de systèmes de chauffage renouvelables par rapport aux produits hypothécaires conventionnels.			
Des ratios prêt/valeur plus élevés pour les prêts hypothécaires destinés à la rénovation énergétique que pour les produits hypothécaires conventionnels.			
Autres critères d'accessibilité pour les prêts hypothécaires destinés aux bâtiments rénovés sur le plan énergétique et équipés de systèmes de chauffage renouvelables par rapport aux produits hypothécaires conventionnels.			
Autres critères d'accessibilité pour les prêts hypothécaires destinés à la rénovation énergétique par rapport aux produits hypothécaires conventionnels.			
Incitations par le biais des critères d'amortissement			
Meilleures conditions d'intérêt pour les bâtiments rénovés sur le plan énergétique que pour les bâtiments non rénovés.			
De meilleures conditions d'intérêt pour les bâtiments s'ils sont rénovés pour les rendre plus efficaces sur le plan énergétique grâce à l'hypothèque.			
Solutions de préfinancement (prêt supplémentaire) pour le remplacement des combustibles fossiles par des systèmes de chauffage renouvelables			
Augmentation simplifiée du prêt, même pour des montants d'investissement peu élevés			
Incitations financières pour l'installation d'un système photovoltaïque			
Pas de prêt hypothécaire pour			

les biens immobiliers avec de mauvaises performances énergétiques (nouvelle utilisation et/ou utilisation continue)			
Pas d'hypothèque sur les propriétés chauffées aux combustibles fossiles.			
Exigence obligatoire d'un certificat CECB ou d'un certificat similaire			
Autres			

**5. Proposez-vous également des services de conseil en énergie et/ou des devis gratuits aux clients professionnels ?**

- Oui, systématiquement pour tous
- Oui, mais seulement pour les nouveaux bâtiments
- Oui, mais seulement pour les biens anciens ou ceux qui ont besoin d'être rénovés
- Non

**6. Fournissez-vous également des services de conseil en énergie et/ou des devis gratuits pour les immeubles d'habitation et/ou les copropriétés ?**

- Oui, systématiquement pour tous
- Oui, mais seulement pour les nouveaux bâtiments
- Oui, mais seulement pour les biens anciens ou ceux qui ont besoin d'être rénovés
- Non

**7. Les conseillers clientèle et/ou les spécialistes des hypothèques de notre organisation connaissent l'interaction entre le maintien de la valeur à long terme et l'efficacité énergétique des biens immobiliers. Êtes-vous en mesure de mettre en œuvre les exigences de la directive de la SBA ?**

- Oui, tous
- Oui, partiellement
- Non, mais ils seront tous formés dans le courant de l'année 2024
- Non

## 6 Mesures relatives au climat : renforcement sur les actions cotées en bourse et les obligations d'entreprises

Les différents secteurs économiques contribuent différemment au réchauffement climatique et doivent être transformés de manière spécifique. Comme le souligne la NZAOA, par exemple, dans son dernier rapport, les objectifs sectoriels sont donc essentiels pour apporter une contribution efficace à la transition en tant qu'investisseur. Cela signifie que :

- Les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) ne devraient plus jouer un rôle important dans une économie transformée et doivent donc être remplacés et abandonnés le plus rapidement possible. La communauté mondiale a également appelé à cet abandon lors de la COP28.
- Dans les secteurs dont la société ne peut pas se passer à l'avenir (p. ex. l'industrie, les transports), l'accent est mis sur la promotion de la transition. L'élément central de l'efficacité est ici un dialogue crédible sur le climat, dans lequel la conversion technologique et l'utilisation d'une énergie neutre en CO<sub>2</sub> sont exigées de manière cohérente.
- Les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie verte sont non seulement des piliers centraux de la transition, mais aussi des secteurs à forte intensité de capital. Ils peuvent donc être surpondérés dans leur ensemble en vue d'une promotion générale de ces secteurs. Une approche "best-in-class" favorisant des solutions particulièrement efficaces sur le plan climatique peut également s'avérer utile, de même qu'un dialogue constructif sur le climat.
- Les innovations dans le domaine des "technologies vertes" sont essentielles pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de développement durable.
- Pour les entreprises et les secteurs dont les émissions sont comparativement faibles, le potentiel de mesures ayant un impact sur le climat est faible dès le départ. Ces mesures ne font pas partie du test quantitatif PACTA et ne sont pas examinées en profondeur dans la partie qualitative.

**Veillez indiquer les mesures relatives au climat que vous prenez dans les catégories d'actifs suivantes (en ce qui concerne les investissements autogérés et gérés en externe).**

Plusieurs réponses sont possibles.

	Actions cotées en bourse	Obligations d'entreprises
Critères d'exclusion pour l'extraction du charbon et/ou l'énergie		
Critères d'exclusion pour la production de pétrole brut et/ou d'électricité		
Critères d'exclusion pour la production de gaz naturel et/ou d'électricité		
Sous-pondération des entreprises n'ayant pas d'objectifs climatiques ou de plans de transition		
Surpondération des entreprises ayant des objectifs climatiques ou des plans de transition crédibles		
Dialogue avec les entreprises (engagement)		
Exercice des droits de vote des actionnaires (vote/procuration)		
Surpondération ciblée dans les solutions climatiques		
Investissements ciblés dans les solutions climatiques		
Autres		

**2. Si vous appliquez des critères d'exclusion, veuillez fournir des détails sur ces critères en répondant dans le tableau ci-dessous.**

	Les investissements passifs (c'est-à-dire les fonds d'investissement) font également partie de vos critères d'exclusion dans ces secteurs ?	Contrôlez-vous régulièrement si vos investissements passifs sont investis dans ces secteurs ?	Appliquez-vous une limite d'exclusion de 0 % à vos investissements dans ces secteurs ?	Appliquez-vous une limite d'exclusion de >0% mais max. 5% à vos investissements dans ces secteurs ?	Vos critères d'exclusion s'appliquent-ils également à la production d'électricité dans ces secteurs ?	Autres Oui/Non
	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui, en % des actifs sous gestion / Oui, en % des revenus / Oui, en % de la production / Oui, autre / Non	Oui/Non	
<b>Charbon</b>						
<b>Pétrole brut</b>						
<b>Gaz naturel</b>						

**3. Votre organisation dispose-t-elle d'un plan d'élimination progressive des investissements dans les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) ?**

- Oui, en quantités physiques (par exemple, barils, MW d'électricité provenant de sources fossiles).
- Oui, en termes d'émissions absolues (GHG Scope 1-3).
- Oui, en adaptant progressivement la limite d'exclusion.
- Autre.
- Non.

**4. Communiquez-vous activement sur l'exclusion (ou l'élimination) des combustibles fossiles (charbon et/ou pétrole et/ou gaz naturel) ?**

- Oui, dans le cadre de nos mesures visant à réduire les risques liés au climat financier.
- Oui, dans le cadre de nos mesures de compatibilité climatique.
- Oui, en tant que mesure d'efficacité climatique de notre organisation.
- Autre.
- Non.

**Si, dans le cadre de vos investissements en actions cotées en bourse, vous dialoguez avec des entreprises au sujet de leur objectif zéro net et/ou de leur performance climatique (engagement climatique), veuillez indiquer comment vous interagissez avec les entreprises dans lesquelles vous investissez.**

Un dialogue crédible sur le climat signifie qu'il est compatible et aligné sur l'objectif de zéro net pour 2050.

**5. Menez-vous un dialogue crédible sur le climat avec des entreprises des secteurs économiques suivants. Cochez tous les secteurs qui s'appliquent.**

- a. Charbon



- b. Pétrole brut,
- c. Gaz naturel
- d. Énergies renouvelables
- e. Automobile
- f. Acier
- g. Ciment
- h. Aviation
- i. Expédition
- j. Autres secteurs

**6. Votre organisation réalise-t-elle elle-même l'engagement ?**

- Oui
- Non

**7. Si vous réalisez la mission vous-même, disposez-vous de ressources suffisantes compte tenu de la taille de votre organisation ?**

- Oui
- Non

**8. Avez-vous externalisé une partie ou la totalité de votre engagement ?**

- Oui
- Non

**9. Si vous avez externalisé (une partie de) votre engagement, discutez-vous systématiquement de l'alignement net zéro avec les gestionnaires d'actifs externes dans le cadre de l'évaluation des performances ?**

- Oui
- Non

**10. Fixez-vous des étapes concrètes pour vos activités d'engagement et, si elles ne sont pas atteintes, excluez-vous l'entreprise de votre univers d'investissement ?**

- Oui
- Non

**11. Votre organisation exerce-t-elle elle-même des droits de vote ?**

- Oui
- Non

**12. Si vous exercez vous-même les droits de vote, disposez-vous de ressources suffisantes compte tenu de la taille de votre organisation ?**

- Oui
- Non

**13. Avez-vous externalisé tout ou partie de l'analyse et de la perception des droits de vote ?**

- Oui
- Non

**14. Si vous avez externalisé (une partie) de l'analyse et de la perception des droits de vote, discutez-vous systématiquement de l'alignement net zéro avec les gestionnaires d'actifs externes dans le cadre de l'évaluation des performances ?**

- Oui
- Non

**15. Lorsque vous votez sur des résolutions relatives au climat, votez-vous systématiquement**

**en faveur de la compatibilité avec un objectif de zéro net en 2050 ?**

- Oui
- Non

**16. Si l'orientation de l'entreprise n'est pas respectueuse du climat, votez-vous systématiquement contre le conseil d'administration ?**

- Oui
- Non

**17. Fixez-vous des objectifs concrets pour vos activités en matière de droits de vote et, s'ils ne sont pas atteints, excluez-vous l'entreprise de votre univers d'investissement ?**

- Oui
- Non

**18. Analogue à l'indicateur Swiss Climate Scores : Quelle est la proportion de vos investissements cotés en bourse qui font l'objet d'une stratégie active d'engagement climatique (XX %) ? Veuillez indiquer uniquement le nombre (XX), sans le signe %.** Si une entreprise fait actuellement l'objet d'un dialogue climatique actif, la valeur totale de l'entreprise dans le portefeuille doit être utilisée pour calculer la part. Toute stratégie de dialogue sur le climat et tout rapport y afférent doivent être cohérents avec l'objectif 2050 net zéro et inclure un processus d'escalade clairement défini.

Veuillez indiquer sur une échelle de 1 à 10 (où 1 signifie "Ne s'applique pas du tout" et 10 signifie "Tout à fait applicable") dans quelle mesure chacune des affirmations ci-dessous s'applique à votre organisation.

**19. Le pourcentage le plus élevé de vos investissements cotés qui sont sujet à une stratégie climatique active (cf question précédente) est un indicateur climatique important pour votre organisation. (1-10)**

**20. Le suivi de la qualité et de l'efficacité de l'engagement actif en faveur du climat est plus important pour notre organisation que la taille de l'action. (1-10)**

**21. Analogue à l'indicateur Swiss Climate Scores : Quelle est la proportion de votes sur les résolutions climatiques de l'année dernière pour lesquelles vous avez activement exercé vos droits de vote et qui sont compatibles avec un objectif de zéro net en 2050 (XX %) ? Veuillez indiquer uniquement le nombre (XX), sans le signe %.** Proportion de toutes les résolutions climatiques proposées par le conseil d'administration et les actionnaires des entreprises du portefeuille qui ont été soumises au vote des actionnaires. Pour la cohérence avec l'objectif net zéro pour 2050, comptez tous les votes en faveur des résolutions qui sont compatibles avec l'objectif net zéro et tous les votes contre les résolutions qui ne sont pas compatibles avec l'objectif net zéro).

**22. Votre organisation est-elle membre d'une initiative de gestion du climat ?**

- Oui, membre d'une initiative d'engagement non commerciale et collaborative (par exemple FAIRR Climate Action 100+, IIGCC Net Zero Engagement Initiative, autres) Oui/Non
- Oui, nous attribuons un contrat d'engagement climatique à des prestataires commerciaux : (par exemple Columbia Threadneedle, Ethos, Glass Lewis, Federated Hermes, Inrate, ISS-ESG, Sustainalytics Morningstar, etc.
- Oui, nous attribuons un contrat de vote climatique à des fournisseurs commerciaux : (par exemple Columbia Threadneedle, Ethos, Glass Lewis, Federated Hermes, Inrate, ISS-ESG, Sustainalytics Morningstar, etc.
- Oui, nous sommes membres d'autres initiatives (par exemple SVVK-ASIR (Association suisse

pour l'investissement responsable), etc : Oui/Non

**7 Mesures pertinentes pour le climat : Approfondissement d'autres catégories d'actifs et de mesures liées au climat**

**1. Veuillez indiquer les mesures liées au climat que vous prenez dans les catégories d'actifs suivantes.** Plusieurs réponses sont possibles.

	Capital-investissement (private equity)/capital-risque (venture capital) /capital d'emprunt privé	Infra-structure	Matières premières	Prêts / crédits aux entreprises	Autres
Critères d'exclusion pour l'extraction du charbon et/ou l'énergie					
Critères d'exclusion pour la production de pétrole brut et/ou d'électricité					
Critères d'exclusion pour la production de gaz naturel et/ou d'électricité					
Sous-pondération des entreprises n'ayant pas d'objectifs climatiques ou de plans de transition					
Surpondération des entreprises ayant des objectifs ou des plans de transition crédibles en matière de climat					
Dialogue avec les entreprises (engagement)					
Exercice des droits de vote des actionnaires (vote/procuration)					
Surpondération ciblée dans les solutions climatiques					
Financement/investissement ciblé dans les solutions climatiques					
Financement/investissement ciblé dans les secteurs difficiles à réduire/transitionnels					
Opérations et instruments de financement liés à la performance/aux indicateurs de performance (KPI)					
Autres					

**2. Votre entreprise se positionne-t-elle activement dans le processus national de prise de décision politique sur les questions climatiques (engagement public, participation active à des consultations) ?**

- Oui
- Non

**3. Votre entreprise se positionne-t-elle activement sur des questions liées à des secteurs ou des technologies spécifiques (par exemple, soutien à la production d'hydrogène) ?**

- Oui

- Non
4. **Considérez-vous que d'autres composantes des questions liées à la nature, telles que la déforestation, l'eau, la pollution ou la biodiversité, sont pertinentes pour votre entreprise ?**
- Oui
  - Non
5. **Si vous considérez d'autres composantes des questions liées à la nature, avez-vous déjà procédé à une évaluation des risques, des dépendances et des impacts, et/ou dialogué avec des entreprises (engagement) de votre portefeuille ?**
- Les deux.
  - Engagement.
  - Évaluation des dépendances et des impacts.
  - aucune
6. **Si vous ne considérez pas d'autres composantes des questions liées à la nature, souhaitez-vous évaluer les risques, les dépendances et les impacts, et/ou vous engager sur ces autres questions liées à la nature à l'avenir ?**
- Oui.
  - Oui pour l'engagement.
  - Oui pour l'évaluation de la dépendance et des impacts ;
  - Non.

## 8 Motivation à participer au test climatique

Le test climatique régulier PACTA est un champ d'action important pour le Conseil fédéral suisse, conformément à son rapport "[Rapport Finance durable en Suisse : Champs d'action 2022-2025 en vue d'assurer à la place financière une position de leader en matière de développement durable](#)". En outre, l'OFEV et l'équipe d'auteurs s'efforcent de fournir des informations intéressantes aux participants au test climatique. En répondant aux questions suivantes de la section 8, vous contribuerez à l'amélioration continue du test climatique régulier.

### 1. Veuillez indiquer les raisons de la participation de votre organisation au PACTA Climate Test 2024 (plusieurs réponses possibles) :

- Nous voulons contribuer à montrer au public et aux politiciens comment le marché financier suisse progresse dans l'alignement des flux financiers sur le climat.
- Nous voulons montrer que notre organisation prend des mesures pour protéger le climat.
- Le test climatique permet de sensibiliser notre organisation.
- Nous sommes intéressés par la comparaison avec d'autres participants de notre secteur (résultats de pairs).
- Nous utilisons le rapport de test individuel pour nos rapports.
- Nous utilisons des parties du rapport de test pour notre rapport.
- En particulier, nous utiliserons les indicateurs des notes de climat suisse figurant dans le résumé du rapport de test individuel que nous recevrons de PACTA 2024 pour notre rapport.
- Nous sommes particulièrement intéressés par les nouveaux développements dans le domaine de l'immobilier et des hypothèques.
- Nous y participons parce que le test climatique est un domaine d'action prioritaire du Conseil fédéral dans sa stratégie "Finance durable 2022-2025" et que l'OFEV et le SIF recommandent d'y participer.
- Nous y participons parce que notre association professionnelle le recommande.
- Autre.

### 2. Votre organisation a-t-elle participé au test climatique 2022 ?

- Oui
- Non

### 3. Votre organisation a-t-elle participé au test climatique 2020 ?

- Oui
- Non

### 4. Les résultats vous ont-ils aidé à définir vos objectifs climatiques ou à les rendre plus ambitieux ?

- Oui
- Non

### 5. Votre organisation a-t-elle pris des mesures pertinentes pour le climat sur la base des résultats ?

- Oui
- Non

### 6. Votre organisation a-t-elle rendu les résultats publics ?

- Oui
- Non

**Pour conclure le questionnaire : Veuillez indiquer sur une échelle de 1 à 10 (où 1 signifie "Ne s'applique pas du tout" et 10 signifie " Tout à fait applicable ") dans quelle mesure chacune des affirmations ci-dessous s'applique à votre organisation en ce qui concerne la contribution à un**

**objectif climatique.**

7. Il est impératif pour notre organisation que les institutions financières alignent toutes leurs activités sur le respect du climat. 1-10
8. Nous nous concentrons en particulier sur les domaines dans lesquels nous pouvons apporter la contribution la plus directe aux objectifs climatiques (par exemple, l'immobilier, les investissements sur le marché primaire). 1-10
9. Nous nous concentrons en particulier sur les domaines présentant le plus grand volume d'investissement (par exemple, les actions/obligations d'entreprise) ou le plus grand volume de financement (par exemple, les prêts hypothécaires), même si les mesures ont un effet plus indirect dans ces domaines. 1-10
10. Nous pensons qu'il n'est pas possible pour les activités de notre organisation de contribuer à l'objectif climatique. 1-10
11. La publication de rapport est la chose la plus importante pour votre organisation. 1-10
12. Nous estimons que les exigences en matière de transparence sont propices à la réalisation des objectifs climatiques 1 à 10
13. Nous pensons qu'il est particulièrement important de rendre compte des questions climatiques de la manière la plus précise possible au monde extérieur. 1-10
14. Nous pensons qu'il est opportun de se réunir en groupes plus importants et de coordonner les activités de manière ciblée. 1-10